

1. Emmanuel Champagne, ci-dessus nommé, revint à sa maison de Batoche, dans les dits territoires, le ou vers le vingt-unième jour de mars dernier, et il fut, pendant son absence, nommé conseiller dans le gouvernement provisoire de Riel.

2. Il ordonna d'effacer son nom sur la liste des conseillers aussitôt qu'il l'apprit, ce qui cependant n'a pas été fait, et il m'a dit qu'il voulait n'avoir rien à faire avec la rébellion, et que son âge aurait dû l'exempter d'être forcé d'y prendre part.

3. Il n'a pris aucune part au combat du Lac-aux-Canards, non plus que dans les vols qui avaient été faits jusqu'alors, et jusqu'à cette époque il n'avait pris aucune part aux mesures illégales de ce conseil.

4. Il ne demeurait qu'à environ un demi-mille de l'endroit où le conseil tenait alors ses réunions, et restait chez lui excepté lorsqu'on l'envoyait chercher et lorsque les agents de Riel le forçaient d'assister aux séances.

CHAS. NOLIN.

As sermenté devant moi }
à Régina, ce 7e jour }
d'août 1885. }

HY. LEJEUNE, *juge de paix dans et pour les dits territoires.*

LA REINE vs MAXIME LÉPINE.

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Je, Charles Nolin, de la paroisse de Saint-Laurant, dans les territoires du Nord-Ouest, entrepreneur, prête serment et dis :

1. Lorsque la rébellion éclata, Lépine faisait le service de transport de Troy à Prince-Albert, et le dix-neuf mars dernier, en menaçant et en opposant Louis Riel au risque imminent de perdre la vie, il sauva neuf personnes, et plus tard le vingt-unième jour de mars et autres jours, il prévint de la même manière le massacre d'autres personnes que Riel avait faites prisonnières, et dont il voulait prendre la vie.

2. Le soir que Lépine et moi fûmes députés auprès du major Crozier pour lui demander la reddition du fort Carleton, Riel dans un discours excita le peuple en disant : "Voilà le temps arrivé, allons prendre Carleton, allons venger la mort de Goulet (voulant parler du Goulet qui perdit la vie en 1870 après l'arrivée des troupes à Fort Garry), et le dit Lépine et Moïse Ouellette (qui attendent aujourd'hui leur sentence pour trahison félonie) furent les hommes qui, au risque imminent de leur vie, s'interposèrent entre Riel et le peuple excité, et empêchèrent une attaque de nuit attaque contre le Fort Carleton, qui aurait probablement eu pour résultat un massacre épouvantable.

3. J'entendis Lépine dire souvent que la rébellion n'aurait pas éclaté s'il eut été chez lui.

4. Le dimanche qui précéda la bataille du Lac-aux-Canards, Riel ordonna à Lépine d'aller avec des hommes faire le lieutenant-gouverneur Dewdney prisonnier (la rumeur disait que le gouverneur était en route vers le nord avec le colonel Irvine), et Lépine refusa formellement d'y aller ou de prendre part à cet attentat, et là-dessus Dumont dit : "J'irai le faire prisonnier, et si c'est nécessaire je me laverai les mains dans son sang."

5. Deux heures avant la bataille du Lac-aux-Canards, j'eus avec Lépine un entretien sérieux, au cours duquel je lui dis que, suivant toutes les apparences, il y aurait effusion de sang. Lépine répondit : "Moi aussi je condamne du fond de l'âme la seule pensée de répandre le sang. Riel s'est solennellement engagé envers moi de ne pas faire répandre de sang ; j'ai confiance dans ses promesses à ce sujet, et je crois qu'il est de mon devoir, même à mes risques et périls personnels, de rester ici et d'empêcher l'effusion du sang, si Riel ne tient pas les promesses qu'il m'a faites," et je suis sincèrement convaincu que Lépine était mu par le motif humain d'empêcher l'effusion de sang, en restant dans le camp insurgé.